

SudÉducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Vendredi 10 juin 2022

MOUVEMENT DU PREMIER DEGRÉ : FAIRE UN RECOURS

Les résultats du mouvement ont été communiqués ce jeudi 9 juin. Depuis que la loi de transformation de la Fonction Publique s'applique, l'administration réalise les opérations seule, sans le regard croisé des organisations syndicales, et de plus en plus de collègues ne comprennent pas les affectations dont ils héritent.

0 % d'explications, 100 % d'opacité.

Pour comprendre en détail les effets délétères de cette loi, nous vous invitons à [relire notre article](#) de printemps sur le mouvement.

Un mouvement réussi ?

Par chance, vous avez obtenu un des 40 postes convoités, voire votre premier vœu : bravo ! Impossible de savoir comment ni pourquoi, mais tant mieux pour vous : il vous reste à prendre contact avec votre nouvelle école, pour vous présenter aux collègues, prendre les informations importantes, et commencer à réfléchir aux commandes, déménagement de matériel et autres joyeusetés...

Une affectation non demandée ?

Cette année le changement d'une modalité impacte énormément le mouvement : les collègues au plus fort barème sont affecté-es en priorité sur les postes les plus éloignés des zones MOB, les collègues au barème plus faible étant un peu plus préservé-es.

Par ailleurs, l'administration veut réserver les postes vacants les plus attractifs au vivier de contractuel-les (65 recrutements dès le mois de septembre), aux étudiant-es en M2 positionnés sur les directions (décharges et formation) et aux PES (postes bloqués dans les écoles).

Tous ces choix institutionnels rendent la mobilité des titulaires encore plus compliquée.

1) Si vous avez une incompréhension sur le résultat de votre mouvement, si vous pensez qu'il y a une erreur, il faut contacter l'administration, et nous mettre en copie du mail pour que l'on suive les échanges.

→ Mail de l'administration : mouvementintradtsden34@ac-montpellier.fr

→ Mail de SUD éducation 34 : syndicat@sudeducation34.org

2) Si le poste dont vous avez hérité ne convient pas à vos contraintes familiales, à vos besoins de santé, si vous avez été affecté-e sur un vœu MOB ou « à la balayette », vous avez un moyen de contester :

→ **le recours administratif** : décrivez précisément votre situation (participant-e obligatoire ou non, poste occupé cette année, problème posé par le résultat du mouvement, arguments). Le modèle de recours administratif proposé est une base de travail, les parties titrées en jaune doivent être modifiées pour correspondre à votre situation.

Précisez bien que SUD éducation 34 vous accompagne, car nous aurons rendez-vous à la DSDEN pour traiter l'ensemble des recours administratifs liés au mouvement.

Sans affectation ?

Si vous n'avez rien obtenu à l'issue de la phase automatique du mouvement, il reste la phase des affectations d'office au fil de l'eau, jusqu'à mi-juillet, et peut-être même une dernière phase fin août.

Dès maintenant, faites part de vos souhaits en ciblant une seule priorité (géographique, de type de poste ...) dans un courriel adressé à mouvementintradtsden34@ac-montpellier.fr.
Mettez nous en copie du mail pour le suivi.

Contre l'individualisation à outrance et l'opacité, luttons pour que les opérations de mouvement redeviennent une prérogative des CAPD !